

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 26 mars 2021  
**N° CP-2021-3-13-3**

**13 ème Commission**  
Commission Région de Colmar

**Service instructeur**  
Politique castrale et Haut-Koenigsbourg

**Service consulté**

### **PROPOSITION DE PARTICIPATION ET APPROBATION DE LA CONVENTION A L'EXPOSITION JOHN HOWE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CASTRALE LES PORTES DU TEMPS ENTRE LA CEA, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER ET MONSIEUR JOHN HOWE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente de valider la participation de la CeA via une convention de partenariat à l'exposition John Howe dans les locaux du château de la Neuenbourg à Guebwiller pour l'été 2021 dans le cadre de la programmation castrale "Les Portes du Temps". Ce projet, mené en partenariat avec la Communauté de communes de la région de Guebwiller et l'artiste John Howe, est porté financièrement par la CeA à hauteur de 28 500 € maximum.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) propose en 2020-2021 une saison culturelle mettant en fantastique les châteaux rhénans en s'appuyant sur la notoriété de John Howe, célèbre illustrateur d'heroïc fantasy, et en faisant appel à un réalisateur transmédia, Jim Danton. Cette saison intitulée « Les Portes du Temps » propose une programmation pluridisciplinaire visant à renforcer l'attractivité et le rayonnement de la vallée du Rhin, en partenariat avec l'Ortenaukreis.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a souhaité s'associer à ce projet en proposant l'organisation d'une exposition de dessins de Monsieur John Howe.

## **1. Rappel de la saison des châteaux « Les Portes du Temps »**

La saison « Les Portes du Temps » est une saison culturelle visant à mettre en fantastique les châteaux de la plaine du Rhin. Portée initialement par le Département du Bas-Rhin avec la participation du Haut-Rhin (dans une perspective CeA) et de l'Ortenaukreis (dans le cadre d'un microprojet INTERREG), cette saison a lieu du 31 août 2020 au 30 septembre 2021. Elle repose sur une offre de médiation basée sur la création d'un scénario commun autour d'un film, d'un jeu et d'événements s'appuyant sur la notoriété de John Howe, célèbre illustrateur d'heroïc fantasy.

Cette saison a vocation à :

- Valoriser le patrimoine castral commun (historique, architectural, immatériel...),
- Moderniser l'image des châteaux forts,
- Renouveler l'accès à la culture et au patrimoine par de l'utilisation de nouveaux médias et le développement d'actions de médiation basées sur le jeu,
- Séduire et fidéliser de nouveaux visiteurs, plus jeunes,
- Favoriser les déplacements et la rencontre du public à l'échelle transfrontalière,
- Créer un objet artistique commun avec ouverture sur des imaginaires partagés (contes et légendes rhénanes).

En raison de la situation sanitaire, la saison a été divisée en deux temps d'expériences :

- Un premier temps de découverte en individuel avec une web-série et une quête invitant à se rendre dans les châteaux à partir d'outils numériques (site internet, application, webdoc) à partir du 31 août 2020,
- Un second temps de découverte en collectif avec des événements dans les châteaux (spectacles, projection, géodes immersives, mapping...) à partir du printemps à septembre 2021 et mené pour certains en partenariat avec Alsace Destination Tourisme.

Près d'une trentaine de châteaux est concernée à terme par cette saison culturelle.

## **2. Présentation du projet d'exposition au château du Neuenbourg à Guebwiller**

L'exposition des œuvres de Monsieur John Howe au château de Neuenbourg à Guebwiller fait partie de la programmation « Les Portes du Temps » prévue en 2021. Cette médiation est un héritage de la programmation haut-rhinoise 2020 « Châteaux et Merveilles » qui a été repoussée à 2021 pour cause sanitaire.

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et la CeA collabore pour l'organisation et l'accueil d'un évènement culturel autour d'œuvres de l'illustrateur d'heroïc fantasy, John Howe. Certaines de ces œuvres ont été réalisées sur le thème de la trilogie cinématographique du « *Seigneur des Anneaux* », dont l'intéressé a été directeur artistique, et d'autres ont été produites dans le cadre de la saison culturelle « *Les Portes du Temps* ».

L'exposition sera installée au sein du château de la Neuenbourg, propriété de la CeA, mis à disposition de la Communauté de Communes par bail emphytéotique d'une durée de 30 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Elle se déroulera du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021. Cette période pourra être déplacée par simple accord écrit entre les 3 parties, sans qu'il soit besoin de signer un avenant à la convention, et sans que la durée retenue ne puisse excéder 9 semaines.

Une convention, en annexe à ce rapport, réglemente les conditions de partenariat entre la Communauté de Communes, la CeA et Monsieur John Howe.

### **3. Contribution budgétaire de la CeA**

La CeA s'engage par la présente convention de partenariat à contribuer budgétairement à la réalisation de l'exposition en prenant en charge :

- Les frais liés à l'assurance et aux frais de transports des œuvres à hauteur de 15 000 € TTC maximum ;
- Les frais liés à l'indemnité forfaitaire de 13 500 € maximum à l'Artiste pour la durée de mise à disposition des œuvres telles que définies dans la convention (frais de location pour la mise à disposition des œuvres, les droits d'auteur et dépenses personnelles durant l'exposition).

Ces dépenses sont prélevées au budget principal de la collectivité dans le cadre de la programmation culturelle castrale 2021 sur l'opération P1860001 à hauteur maximale de 28 500 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Approuver la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'organisation de l'exposition « John Howe » au château du Neuenbourg à Guebwiller ;
- Approuver et m'autoriser à signer la convention de partenariat afférente avec la Communauté de Communes de la région de Guebwiller et Monsieur John Howe, annexée à la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY